

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'an deux mille onze, le jeudi 30 juin à 9 heures, à CARRY LE ROUET, les actionnaires de la Société FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANNEE : Société Anonyme au capital de 2 913 300. €. divisé en 1 911 000 actions de 1.52 €. l'une, se sont réunisen Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration parue dans les journaux d'annonces légales :

- B.A.L.O. n° 69 du 10 juin 2011
- LES NOUVELLES PUBLICATIONS ECONOMIQUES ET JURIDIQUES des Bouches-du-Rhône n° 9638 du 10 juin 2011.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Catherine SULITZER en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Messieurs Roland SULITZER et Robert BOURGAREL, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Chantal DEL-CORSO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 085 232 actions, et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Elle constate également la présence de Madame Fabienne BARRAL, Commissaire aux Comptes.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 avec affectation des résultats.
- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- Quitus aux Administrateurs.
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

.../...

.../...

- 1) un exemplaire des journaux d'annonces légales et les copies des lettres adressées aux titulaires d'actions nominatives
- 2) la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau
- 3) les pouvoirs des actionnaires représentés
- 4) les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes)
- 5) le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 6) le rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice
- 7) le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

La Présidente lit le rapport de gestion et Madame Fabienne BARRAL, Commissaire aux Comptes ses rapports.

La Présidente tient à informer l'Assemblée qu'en ce qui concerne le caravaning, le chiffre d'affaires pour les 6 premiers mois de cette année s'est maintenu à quelque chose près à celui de l'année dernière. Par contre en ce qui concerne les réservations pour la saison présente, malgré une importante action publicitaire à la télévision, nous subissons une baisse importante des réservations. Néanmoins nous avons bon espoir, si le temps le permet de faire une bonne saison, car il paraît que d'une façon générale la clientèle réserve beaucoup moins en avance mais se déplace au dernier moment.

D'un autre côté, la mise au point du PLU de Carry le Rouet est à l'heure actuelle à l'enquête et malheureusement il n'y a rien de modifié par rapport à l'année dernière.

Suite à la demande de Monsieur Bruno MARQUET-ELLIS, une sixième résolution a été rajoutée à l'ordre du jour.

Après avoir répondu et débattu aux différentes questions posées par certains actionnaires, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2010 se soldant par un bénéfice de 132 508 €.

Au cours des trois derniers exercices, il avait été décidé de distribuer :

2007 133 770 €.
2008 133 770 €
2009 133 770 €.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

.../...

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de 132 508 €. en report à nouveau. Elle décide de prélever sur le report à nouveau :

- 6 625. €. pour la réserve légale de 5%
- 133 770. €. pour distribuer un dividende de 0.07 €par action.

RESOLUTION ADOPTEE A LA MAJORITE DE 1 085 192 VOIX POUR ET 40 VOIX CONTRE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'année et fixe les jetons de présence pour cet exercice à 8 000. €.

RESOLUTION ADOPTEE A LA MAJORITE DE 1 085 197 VOIX POUR ET 35 VOIX CONTRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare expressément approuver ces conventions.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et faire toutes publications.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Bruno MARQUET-ELLIS en qualité d'administrateur pour exercer cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

RESOLUTION REJETEE A LA MAJORITE DE 957 790 VOIX CONTRE ET 127 442 VOIX POUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10 heures.
